

BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne



Sylvie MÉGRET
Présidente du tribunal
administratif de
Châlons-en-Champagne



Effectifs de la juridiction :

31
personnes dont :

13
magistrates
et magistrats

18
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

En 2025, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a connu une augmentation exceptionnelle de son activité !

Avec plus de 4 180 affaires enregistrées, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2024, les efforts engagés par les magistrats et agents de greffe ont permis de juger plus de dossiers, de contenir les délais moyens de jugements à 7 mois et 3 jours et le nombre de dossiers de plus de deux ans en attente d'être jugés (4 %).

Le nombre record de recours en 2025 résulte d'un accroissement du contentieux dans tous les domaines avec une hausse particulièrement importante des affaires enregistrées en droit des étrangers (+ 43 %) et en référés urgents (+ 44 %).

L'année 2025 a été également marquée par le renforcement des relations avec nos partenaires institutionnels (l'université de Reims, les Centres de gestion de la fonction publique territoriale, etc.), à travers des actions telles que l'accueil d'étudiants en audience et en stage, le déplacement de magistrats et agents de greffe dans des établissements scolaires, la signature d'une convention de partenariat sur la médiation. Le 7 octobre 2025, le tribunal a tenu son audience solennelle en présence de nombreuses personnalités.

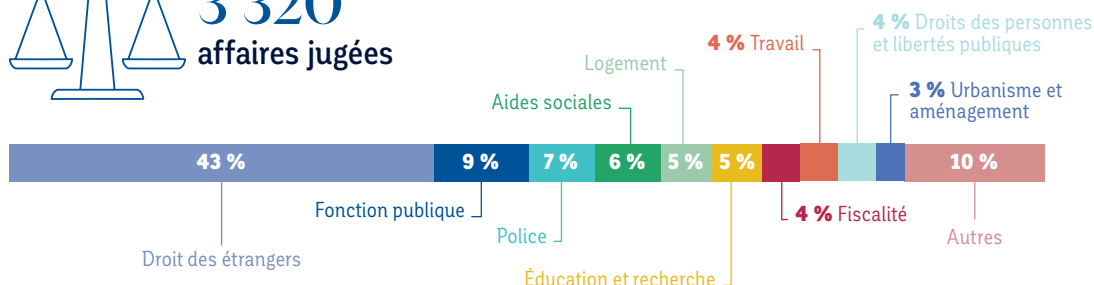
Enfin, le tribunal s'est ouvert vers le public, en partenariat avec le Tribunal judiciaire et les avocats du territoire. En témoigne ses participations aux événements des journées du patrimoine, de l'organisation de la Nuit du droit et la tenue d'un « stand justice » lors de la Foire de Châlons-en-Champagne.

L'année 2026 sera une année particulière pour le tribunal avec les élections municipales qui mobiliseront toute l'équipe pour assurer le traitement de ce contentieux dans des délais contraints.

2025 en chiffres



3 320
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



558
affaires jugées en urgence (référés)

✚ 44 % par rapport à 2024



4 190
affaires enregistrées

✚ 28 % par rapport à 2024



7 mois et 3 jours
de délai moyen de jugement

- 21 jours par rapport à 2024



87 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



48
médiations engagées
59 % de taux de réussite